

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2026

À une séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges tenue le 21 mai 2026 à 19 h, au Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, et à laquelle étaient présents les membres du conseil d'administration Sylvain Brazeau, Andrée Brosseau, Jinny Brunelle, Shawn Campbell, Jean-Pierre Daoust, Mylène Labre et Julie Lemieux, tous formant quorum sous la présidence de Jean-Pierre Ménard.

Le(s) membre(s) du conseil d'administration suivant(s) était(étaient) absent(s) : Patrick Bousez et David McKay

Sylvain Chevrier était présent en tant que directeur général et agissait à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET PÉRIODE DE QUESTIONS DU DÉBUT DE LA SÉANCE

2026-05-039 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le président Jean-Pierre Ménard constate la présence de tous les membres lors de la séance ordinaire de la Régie.

Il est résolu à l'unanimité que la présente séance se tienne en présence du public. Monsieur le président Jean-Pierre Ménard constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 03.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU DÉBUT DE LA SÉANCE

Monsieur le président Jean-Pierre Ménard laisse la parole à l'assistance pour une période de questions au début de la séance.

Il mentionne qu'aucune question n'a été posée.

2. ORDRE DU JOUR

2026-05-040 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

- 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et période de questions du début de la séance**
 - 1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum
 - 1.2 Période de questions du début de la séance

- 2. Ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour

- 3. Approbation des procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2026

- 4. Administration**
 - 4.1 Embauche – Préposé – Aréna et salle
 - 4.2 Autorisation – Remboursement des sommes avancées par la Ville de Saint-Zotique
 - 4.3 Autorisation – Carte de crédit Visa Desjardins
 - 4.4 Autorisation – Inscription à clicSÉCUR et désignation de représentants autorisés
 - 4.5 Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 01-2025 sur la régie interne des séances du conseil – Règlement numéro 01-01-2025

- 5. Levée de la séance**

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE CENTRE SPORTIF SOULANGES

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-05-041 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2026.

4. ADMINISTRATION

2026-05-042 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ – ARÉNA ET SALLE

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre exprimés par le conseil d'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de combler ce poste dans les meilleurs délais afin d'assurer :

- la propreté des lieux lors de la période estivale;
- le maintien et l'entretien des équipements lors de la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration;

Il est résolu à l'unanimité de nommer M. Louka Maheux au poste de préposé – aréna et salle, le ou vers le 1^{er} mai 2026, pour une période de probation de six mois conformément au contrat et d'autoriser le président et le directeur général à signer ledit contrat.

Les membres du conseil d'administration profitent de l'occasion pour lui souhaiter la plus cordiale bienvenue au sein de l'organisation de la Régie.

2026-05-043 AUTORISATION – REMBOURSEMENT DES SOMMES AVANCÉES PAR LA VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

CONSIDÉRANT la création récente de la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges et les démarches administratives et financières requises afin d'assurer sa mise en opération et son fonctionnement adéquat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Zotique a accepté d'avancer une somme maximale de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) à la Régie afin de permettre la réalisation de ces démarches et d'assurer la continuité des opérations durant la période de mise en place;

Il est résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges reconnaît que toute somme avancée par la Ville de Saint-Zotique dans le cadre de la mise en place et des opérations de la Régie constitue une avance remboursable.

Il est également résolu que la Régie s'engage à rembourser à la Ville de Saint-Zotique toute somme ainsi avancée, en capital seulement, selon les modalités qui seront convenues entre les parties et conformément aux capacités financières de la Régie.

2026-05-044 AUTORISATION – CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur des infrastructures sportives, Vincent Lemieux, est appelé, dans le cadre de ses fonctions, à acquitter divers frais et déboursés pour le bénéfice exclusif de la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT le Règlement en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaire – Règlement numéro 02-2026;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la trésorière, Jessica Leroux, à demander et obtenir de Visa Desjardins une carte de crédit au nom de Vincent Lemieux, coordonnateur des infrastructures sportives, conformément aux montants autorisés au règlement, soit une limite de crédit de 5 000 \$.

2026-05-045 AUTORISATION – INSCRIPTION À CLICSÉCUR ET DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AUTORISÉS

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges doit procéder à son inscription aux services de clicSÉCUR afin d'avoir accès aux services électroniques gouvernementaux nécessaires à ses opérations;

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE CENTRE SPORTIF SOULANGES

Il est résolu à l'unanimité que Jean-Pierre Ménard et Sylvain Chevrier, respectivement président et directeur général de la Régie (ci-après les représentants), soient autorisés à signer, au nom de la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'ils jugeront utile et nécessaire à cette fin.

Il est également résolu que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

2026-05-046 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2025 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL – RÈGLEMENT NUMÉRO 01-01-2025

Mylène Labre mentionne l'objet et la portée du règlement modifiant le règlement numéro 01-2025 sur la régie interne des séances du conseil – Règlement numéro 01-01-2025 et confirme qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et adopté et le présent règlement.

L'objet et la portée du règlement concernent la modification du nombre de séances annuelles.

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement modifiant le règlement numéro 01-2025 sur la régie interne des séances du conseil – Règlement numéro 01-01-2025.

La lecture du règlement n'est pas nécessaire, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil d'administration plus de 72 heures préalablement à la présente séance, au cours de laquelle le règlement est adopté. Tous les membres du conseil d'administration présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture.

Une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public lors de la séance et demeure disponible pour consultation auprès de la Régie ou à tout autre endroit déterminé par celle-ci, notamment aux bureaux désignés pour la conservation de ses documents.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-05-047 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 14.

Jean-Pierre Ménard, président

M^e Julie Paradis, greffière

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à la législation municipale applicable, la soussignée apporte une correction à l'extrait de la résolution numéro 2026-05-045 « Autorisation – Inscription à ClicSÉQUR et désignation de représentants autorisés, adopté lors de la séance ordinaire du 21 mai 2026 Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges (Régie), puisqu'une erreur d'écriture apparaît de façon évidente à la simple lecture du document soumis, soit le nom de Jessica Leroux, trésorière de la Régie au lieu du nom de Sylvain Chevrier, directeur général de la Régie.

J'ai dûment modifié l'extrait de la résolution numéro 2026-05-045 en conséquence.

Signé à Saint-Zotique, ce 3 juin 2026.



Me Julie Paradis, greffière
Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges